



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/754  
30 août 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 29 AOÛT 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR  
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et en réponse à la lettre datée du 10 juillet 1995 que vous a adressée le représentant de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1995/557), j'ai l'honneur de vous informer que le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, par une note verbale adressée le 15 juillet 1995 à l'ambassade d'Iraq à Téhéran, a catégoriquement rejeté les allégations contenues dans le document susmentionné.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

-----